

## Compte-rendu de l'assemblée générale du 27 novembre 2025

Présents :

Anthony Bonvin

Daniel Bonvin

Didier Bonvin

Roland Francey

Laetitia Hächler

Grégory Houillon

Alastair Olby

Bruno Raposo

Mathieu Sermier

Vincent Sermier

Nicolas Torrent

Romain Wuilloud

Excusés :

Marc Bonvin

Alain Decaillet

Ferdinand Francey

Ralph Gaudin

Justine Kern

Kenzo Olby

Maëlle Torrent

### 1. [Compte-rendu de la dernière assemblée générale du 15 11 2024](#)

Le compte-rendu est accepté par l'assemblée, sans remarques.

## 2. Bilan de la saison 2024/2025

Le loto du 15 décembre 2024 a affiché presque complet. La Présidente remercie nos sponsors.

La présidente présente le bilan de la saison écoulée.

### 1. CONCOURS COMMUNAL

---

Un Concours communal réussi :

- 118 personnes au repas, un record
- 80 coureurs

Un grand merci à toutes les personnes qui ont aidé lors de cette journée.

### 2. SKI PLAISIR – SAISON 2024/2025

---

22 Enfants (+ 3 / saison 2023/2024)

8 Moniteurs + 2 Aides moniteurs

13 Matinées de ski

### 3. ANZERE SKI TEAM, SKI VALAIS, SWISS-SKI (2024/2025)

---

14 enfants / jeunes en ski compétition

Anzère Ski-Team + Anzère Crans-Montana Ski-Team : 9

Ski-Valais : 2 U14 et 1 U18

Ski-Valais Nordique : 1

Swiss-ski : 1

Finale Grand Prix Migros 2025 à Davos :

7 sélectionnés

2 courses durant le week-end

1 podium

1 top 10

5 top 15

2 top 20

#### **4. SKI RANDO – SAISON 2024/2025**

---

Organisation en collaboration avec le Ski-Club d'Ayent

5 sorties d'un jour avec une moyenne de 9 à 15 participants par sortie.

Lieux entre autres : Argischalphoru, Dents de Morcles, Wildstrübel,,..

Une sortie sur 4 jours à San Domenico

Une sortie locale sur 2 jours au Wildhorn

9 jeunes ont participé assidûment à ces sorties

#### **5. ROCADRET– SAISON 2024/2025**

---

Groupe de jeunes de Rocardret avec escalade et alpinisme

14 jeunes d'Ayent, d'Arbaz et Grimisuat

5 sorties d'un jour

3 week-ends avec les régions du Trient et de Turtmann

### **3. Évolution des membres**

Le secrétaire présente l'évolution des membres :

- Démissions : 17
- Décès : 0
- Admissions : 37
- 260 membres dont : (240 en 2023/2024)
  - 65 membres individuels (74 en 2023/2024)
  - 45 membres couples (50 en 2023/2024)
  - 150 membres familles (116 en 2023/2024)
- Hausse du nombre de membres (+ 20 membres)
- La part des familles grandit de plus en plus

#### 4. Lecture et approbation des comptes 2024/2025

Le caissier procède à la présentation des comptes : compte de résultat du 01.11.2024 au 31.10.2025 : charges et produits

<b>Charges</b>	
Swiss-Ski	Fr.726.00
Ski-Valais	Fr.430.00
Cours ski plaisir	Fr. 1098.55
Concours communal	Fr.1860.05
Assurances	Fr. 330.80
Divers	Fr. 2969.30
Compétitions ACM	Fr. 7610.00
J+S	Fr.370.55
<b>Total</b>	<b>Fr.15395.25</b>
<b>Perte</b>	<b>Fr.2391.92</b>

<b>Produits</b>	<b>CHF</b>
Cotisations	Fr. 4550.00
Loto	Fr. 6453.33
J+S	
Subvention communale	Fr.2000.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 13003.33</b>

Perte de 2391.92 CHF.

A noter :

- Que la subvention communale de l'année précédente a été versée trop tard par la commune et a dû être comptabilisée sur le présent exercice.
- Qu'une partie des cotisations 2024/2025 a été comptabilisée sur l'exercice précédente, une partie des membres l'ayant réglée avant le 30/10/2024.

<b>Actif</b>	<b>CHF</b>
Banque	Fr. 67019.31
Part sociale Raiffeisen	Fr.200.00
Action SAREM <sup>1</sup>	Fr.1.00
Obligation cabane des Audannes <sup>2</sup>	Fr.1.00
<b>Total du Bilan</b>	<b>Fr. 67221.31</b>

<b>Passif</b>	<b>CHF</b>
Capital	Fr.67221.31
	<b>Fr.67221.31</b>

Les réviseurs aux comptes indiquent dans le rapport qu'ils ont constaté que les comptes sont bien tenus et invitent l'assemblée à les accepter et donner ainsi décharge au comité.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée.

Les réviseurs des comptes sont remerciés pour leur travail.

---

<sup>1</sup> Achat pour 12 000 CHF

<sup>2</sup> Achat pour 1500 CHF

## 5. Présentation du budget 2025-2026

Le caissier présente le budget 2025/2026 :

<b>Charges</b>	<b>Budget 25 - 26</b>
Swiss-Ski	Fr.800.00
Ski-Valais	Fr.400.00
Cours ski plaisir	Fr. 1200.00
Concours communal	Fr. 1500.00
Assurances	Fr. 300.00
Divers	Fr. 2300.00
Compétitions ACM	Fr. 8000.00
J+S	
<b>Total</b>	<b>fr.14500.00</b>

<b>Produits</b>	<b>Budget 25 - 26</b>
Cotisations	Fr. 6000.00
Loto	Fr. 7000.00
J+S	Fr.500.00
Subvention communale	Fr. 1000.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 14500.00</b>

Le budget présenté vise l'équilibre financier du Ski-Club.

L'assemblée adopte le budget proposé.

## 6. Présentation du programme 2025/2026

La Président présente le programme de la saison 2024/2025, avec une nouveauté :

- Sortie à Chamonix (ski alpin)

## 7. Nominations statutaires

Il est proposé :

- De reconduire :
  - Laetitia Hächler, Présidente
  - Grégory Houillon, Secrétaire
  - Mathieu Sermier, Caissier
  - Nicolas Torrent, Chef Technique Ski-Compétition
  - Vincent Sermier, membre du comité
- De reconduire les vérificateurs des comptes :
  - Daniel Bonvin
  - Gaël Favre

L'assemble accepte ces reconductions statutaires.

## 8. Modification des statuts

Le Secrétaire présente les modifications demandées par Swiss Ski et Swiss Olympics. Certaines demandes ont été modifiées et nuancées car non réalistes pour des Ski-Clubs comme celui Wildhorn Arbaz. Ces statuts ont été soumis à Ski Valais et à Swiss Ski et ont été validés.

Les modifications proposées pour approbation par l'assemblée sont les suivantes, en bleu :

Article 2 : Swiss ski

Le SC, ainsi que l'ensemble de ses membres, font partie de la Fédération suisse de ski (Swiss-Ski) et de l'Association régionale correspondante, Ski Valais. Le SC est assujetti à des cotisations envers ces deux associations, et les statuts [et les règles](#) de Swiss-Ski et de l'Association régionale Ski Valais forment des parties complémentaires aux statuts du SC.

Article 24 : Votes de l'assemblée des membres

Les décisions et les votes requièrent la majorité des voix des membres présents.

S'il y a égalité, la voix du président est prépondérante (compte double). Les votes et scrutins doivent être publics, pour autant que le secret ne soit pas requis et décidé par l'Assemblée des membres. Une majorité qualifiée de deux tiers des voix des membres présents à l'Assemblée des membres est nécessaire pour :

- la modification des statuts (voir art. 40),

- la dissolution du SC (voir art. 33).

Un membre ne peut exercer son droit de vote s'il n'a pas satisfait à ses obligations financières vis-à-vis du SC.

Dans la mesure où le nombre de candidats le permet, l'assemblée des membres cherchera à représenter chaque sexe de manière équilibrée pour les organes du SC.

#### Article 26 : Fonctions

Au sein du Comité du SC, les fonctions suivantes (au minimum) devraient être occupées par des membres possédant le droit de vote :

- Président,
- Secrétaire,
- Caissier,
- Chef technique,
- Chef OJ.

Pour le reste, le Comité s'organise lui-même. Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée des membres pour une période de deux années. En cas de vote de remplacement, le nouveau membre du Comité est élu pour le reste de la durée ordinaire du mandat. Une réélection est autorisée. Le Comité peut statuer valablement lorsqu'au moins trois membres du Comité sont présents, avec présence obligatoire du président du SC.

Le Comité peut proposer à l'Assemblée des membres d'ajouter d'autres membres au Comité en fonction des besoins du SC. Il peut notamment proposer un représentant ou une représentante des athlètes. Les athlètes qui, au moment de l'élection, participent régulièrement à des compétitions sportives ou ont terminé leur carrière de compétiteur ou de compétitrice depuis moins d'un an, sont éligibles à la fonction de représentante ou représentant des athlètes.

Le Comité tient des séances aussi fréquemment que l'exige la bonne marche du SC.

Chaque membre du Comité rend compte de sa gestion aux séances périodiques du Comité.

#### Article 29 : Réviseurs

L'assemblée des membres élit deux vérificatrices ou vérificateurs des comptes pour un mandat de deux ans (en qualité d'organe de révision). La réélection est autorisée.

L'assemblée des membres peut également choisir une société de révision externe pour la même durée de mandat.

L'organe de révision est chargé de vérifier l'exactitude des comptes annuels. Il est autorisé à tout moment à consulter la comptabilité et les pièces justificatives.

L'organe de révision doit remettre un rapport écrit à l'assemblée des membres.

#### Article 31 : Rétribution

Toutes les fonctions de membres du Comité, de vérificateurs de comptes sont gratuites ; seuls les débours et frais motivés sont remboursés contre quittances détaillées.

Les membres du Comité ne peuvent pas solliciter, recevoir, accepter ou octroyer des avantages directs ou indirects ayant quelque rapport que ce soit avec leur mandat au sein du SC ou qui pourraient donner cette impression et qui ont une valeur plus que symbolique.

#### Article 32 : Conflit d'intérêt

Les membres du Comité s'acquittent de leurs obligations avec le soin et l'efficacité qui s'imposent et au mieux de leurs capacités.

Ils exercent leur activité exclusivement dans l'intérêt du SC.

S'il existe un risque de conflit d'intérêts pour un membre du Comité concernant une décision dudit comité, il en informe la présidente ou le président et se retire au moment des délibérations et de la prise de décision. En outre, cette personne s'abstient de tout échange avec les autres membres du Comité concernant la décision. L'abstention de vote en raison d'un conflit d'intérêts doit être consignée dans le procès-verbal.

Si le conflit d'intérêts touche la présidente ou le président, c'est à elle ou à lui d'en informer sa suppléante ou son suppléant.

Si le membre concerné conteste l'allégation de conflit d'intérêts, le comité directeur prend une décision à laquelle ne participe pas le membre concerné.

#### Article 38 : Etique – Dopage – Tribunal du sport

En sa qualité de membre de Swiss-Ski, le SC et ses membres sont soumis à la Charte d'éthique, et aux règles concernant le dopage de Swiss Olympic.

Les membres du club pratiquent le sport avec fair-play. Ils s'abstiennent de toute forme d'influence déloyale et de manipulation des compétitions sportives et respectent les prescriptions de la fédération internationale et les règles en matière d'éthique de Swiss Olympic.

Les manquements présumés aux statuts concernant le dopage et en matière d'éthique sont examinés par Swiss Sport Integrity et sanctionnés conformément aux cas définis par les statuts en matière d'éthique. Dans les autres cas, l'appréciation juridique et, cas échéant, la sanction conformément aux dispositions respectives du Statut concernant le dopage et des statuts en matière d'éthique, relèvent exclusivement de la compétence du Tribunal du sport suisse, à l'exclusion des tribunaux ordinaires.

Les voies de recours sont régies par les dispositions des statuts concernant le dopage ou l'éthique ou des règlements y afférents.

## 9. Divers

La Présidente évoque la difficulté et le coût parfois de communiquer. Le tout ménage du loto n'a été distribué que partiellement pour le loto de décembre 2025 du fait d'une erreur de la Poste. Didier Bonvin propose un échange des listings de mails entre sociétés. Le secrétaire inique qu'une telle opération n'est pas possible du fait du respect de la confidentialité des données.

Roland Francey propose de sortir le drapeau plus souvent. Il indique que le drapeau est un élément fédérateur autour du club et du village d'Arbaz.

Bruno Raposo propose de faire faire une veste pour le Ski-Club. Le Comité le remercie pour cette proposition et lui demande de revenir vers le Comité avec une proposition de design, et une offre d'un fournisseur de vêtements techniques.

La présidente clôt l'Assemblée Générale, souhaite une belle saison à toutes et tous et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Grégory Houillon

Annexe : statuts mis à jour